UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Instituts thématiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

2010 - 127 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5
dans sa séance du 12 au 14 mai 2009 ;

vu la décision n°2006-092
créant l'unité de recherche U 783 et nommant Madame Claude-Agnès REYNAUD directrice ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 783 intitulée « Développement du système immunitaire » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010.

Article 2 : Madame Claude-Agnès REYNAUD est reconduite dans ses fonctions de directrice de l'unité de recherche U 783 du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2013.

Fait à Paris, le 22 décembre 2009

Le Président de l'Université Paris Descartes

Le Président- directeur général de l'Inserm